



Commission paritaire de la transformation du papier et du carton

1360001 Transformation du papier et du carton

Classification des fonctions

CCT du 22 juin 2017 (142405)

Classification des fonctions

Articles 1 à 5, 8, 9 + annexe

Durée de validité : 1^{er} janvier 2017 pour une durée indéterminée

1^{ère} partie

CHAPITRE 1er. Champ d'application

Article 1er. La première partie de la présente convention collective de travail est applicable aux employeurs et aux ouvriers et ouvrières des entreprises relevant de la commission paritaire de la transformation du papier et du carton, sauf si la commission paritaire en décide autrement (pas applicables aux entreprises de papier peints et de fabrication de tubes en papier).

Classification des fonctions

Art. 2. Les ouvriers et ouvrières sont répartis, selon leur activité, en sept classes de fonctions, correspondant aux caractéristiques suivantes :

Classe 1 : travaux exigeant une formation technique du niveau A3 et une expérience professionnelle d'un an ou une formation équivalente acquise par un apprentissage méthodique de trois ans.

Classe 2 : travaux de caractère varié exigeant un certain effort physique et des connaissances techniques assimilables par une expérience de 2 ans ou travaux plaçant sous la responsabilité de l'exécutant un ou plusieurs ouvriers ou ouvrières des classes 3 ou 4.

Classe 3 : travaux exigeant une certaine force physique et des connaissances techniques élémentaires assimilables par une expérience d'un an ou travaux plaçant sous la responsabilité de l'exécutant un ou plusieurs ouvriers ou ouvrières des classes 5, 6 ou 7.

Classe 4 : travaux simples exigeant une grande force physique et pouvant être accomplis après de courtes explications ou travaux variés exigeant une grande habileté manuelle et une formation pratique poussée, mais ne réclamant aucun effort physique particulier.

Classe 5 : travaux variés exigeant des efforts physiques légers et nécessitant une formation pratique de neuf mois.

Classe 6 : travaux répétés exigeant des efforts physiques légers et requérant une période de mise au courant de trois mois.



Classe 7 : travaux simples n'exigeant que des efforts physiques légers et pouvant être accomplis après de courtes explications. Les fonctions rémunérées en classe 7 obtiennent après 6 mois d'occupation le salaire de la classe 6.

En outre, certains ouvriers et ouvrières sont maintenus hors classification, pour autant que leur activité corresponde aux caractéristiques suivantes :

Hors classification : travaux exigeant une formation technique du niveau A2 et une expérience professionnelle de 2 ans ou une formation équivalente acquise par un apprentissage complet de 4 ans.

Leur salaire réel tient compte de l'ordre de grandeur du salaire convenu pour une qualification similaire dans d'autres secteurs.

Art. 3. Le tableau de l'annexe 1^{ère} mentionne des exemples de travaux correspondant à ces diverses classes de fonctions.

Art. 4. En cas de doute ou de différend s'élevant dans une entreprise au sujet du classement d'une fonction non prévue par ce tableau ou en cas d'introduction de techniques nouvelles, la partie la plus diligente peut en saisir la commission paritaire, qui peut en confier l'examen et la solution à une sous-commission restreinte.

Art. 5. L'application de la classification des fonctions reprises aux articles 2 à 4 et le tableau avec des exemples de classification doivent maintenir en cette matière les droits acquis et les situations individuelles plus favorables.

CHAPITRE III. Dispositions finales

Art. 8. La présente convention collective de travail est applicable du 1er janvier 2017 pour une durée indéterminée.

Art. 9. Le premier chapitre de cette convention collective de travail remplace la convention collective de travail du 2 décembre 2013 (119527/CO/136 - arrêté royal du 14 novembre 2014 - Moniteur belge du 18 décembre 2014) concernant la classification des fonctions, qui cesse ainsi de produire ses effets le 31 décembre 2016.



Annexe à la convention collective de travail du 22 juin 2017, conclue au sein de la Commission paritaire de la transformation du papier et du carton, relative à la classification des fonctions

Classification des fonctions	
A. Pour toutes les entreprises	
1. Personnel d'entretien	
Révision, réparation et mise au point de machines complexes et de précision (automatique Bobst, autovariable Bobst, autoplatine Bobst avec margeur automatique, mitrailleuse automatique, presse à margeur automatique, Winkler & Dünnebier à enveloppes, Rofa à cahiers ou similaires	HC
Entretien général mécanique ou électrique complet et réglage de machines citées à l'exemple précédent	HC
Révision, réparation et mise au point de machines simples, non énumérées à l'exemple antérieur	C1
Entretien mécanique ou électrique simple et réglage de machines non énumérées à l'exemple antérieur	C1

2. Fonctions diverses	
Réglage, conduite et responsabilité de machines d'imprimerie pour lesquelles une formation complète de l'industrie graphique est exigée (diplôme délivré par une école professionnelle, ou cycle complet de l'apprentissage de 4 ans	HC





Conduite de camions de plus de 5 tonnes de charge utile	C1
Conduite de camions ayant jusqu'à 5 tonnes de charge utile, avec encaissement habituel d'argent	C1
Conduite de camions ayant jusqu'à 5 tonnes de charge utile, sans encaissement habituel d'argent	C2
Responsabilité de l'organisation technique du magasin	C2
Responsabilité et organisation de l'expédition	C2
Conduite d'engins automoteurs pour levage et gerbage du type Clark ou similaire, ayant plus de 5 tonnes de capacité de levage ou effectuant des travaux complexes	C2
Conduite d'engins automoteurs pour levage et gerbage du type Clark ou similaire, ayant jusqu'à 5 tonnes de capacité de levage ou effectuant des travaux simples	C3
Conduite et responsabilité d'installation de chauffage et de climatisation normale, ainsi que de chaufferie pour force motrice	C3
Travaux normaux de magasinage ou d'expédition	C3
Convoyage de camion	C3
Travaux lourds d'emballage, de déballage, de bobinage et de débobinage	C4
Travaux lourds d'aide au magasin	C4
Autres travaux auxiliaires lourds	C4
Travaux auxiliaires légers	C7
Entretien des locaux	C7



--	--



B. Fabrication d'articles scolaires et de bureau, de correspondance, de comptabilité et de classement (cahiers, registres, carnets, agendas, fiches, enveloppes, pochettes, papier à lettres, étiquettes, classeurs, albums, etc.)	
Travaux complexes de reliure pour lesquels une formation complète de l'industrie de la reliure est exigée (diplôme délivré par une école professionnelle, ou cycle complet de l'apprentissage de 4 ans	HC
Travaux complexes et de haute précision à la rogneuse	HC
Mise en train, conduite et responsabilité de machines combinées à régler et façonner les cahiers brochés à partir de la bobine (Rofa et similaires)	HC
Mise en train, conduite et responsabilité de machines rotatives à carnets voyageurs	HC
Mise en train, conduite et responsabilité de machines à régler à bobines	HC
Mise en train, conduite et responsabilité de machines à spirales et à régler Bielomatic	HC
Réglage, conduite et responsabilité de machines à souder et dorer le plastique	HC
Mise en train, conduite et responsabilité de machines à couvertures (Kolbus et similaires)	C1
Travaux courants à la rogneuse	C1
Responsabilité de l'organisation technique du magasin	C1
Responsabilité de l'expédition	C1
Mise en train, conduite et responsabilité de machines à spirales complexes (autres)	C1
Découpe de formats spéciaux d'enveloppes à l'emporte-pièce avec responsabilité	C1



du tracé et de l'utilisation optimale du papier	
Découpe d'enveloppes à l'emporte-pièce	C2
Aide pour travaux lourds à la conduite de la Rofa deux bobines	C3
Service de la machine à enveloppes	C5
Couture au fil végétal	C5
Pliage à la main (sacs et pochettes)	C5
Service pédale	C5
Bordure deuil	C5
Coloration au pochoir	C5
Gommage à la main et à la machine	C5
Bordure à l'aniline	C5
Couture au fil métallique	C5
Spiralage sur machines simples	C6
Comptage, foliotage	C6
Collage de gardes	C6
Aide au service de la machine à enveloppes	C6



Aide au façonnage	C6
-------------------	----



C. Fabrication de carton ondulé	
Responsabilité d'un train onduleur	HC
Responsabilité de plusieurs machines autoslotter	HC
Mise en train, conduite et responsabilité de machines onduleuses simple face	C1
Mise en train, conduite et responsabilité de machines autoslotter imprimeuses	C1
Mise en train, conduite et responsabilité de machines onduleuses double face	C2
Conduite et responsabilité de machines à découper en long ou en travers à l'onduleuse	C2
Responsabilité de la colle pour plusieurs trains onduleurs (en plusieurs équipes)	C2
Responsabilité de la colle pour plusieurs trains onduleurs (travail en une équipe)	C3
Conduite de machines automatiques à paquets	C3
Collage à pattes ou à bandes gommées automatiques	C3
Travaux lourds à l'emballage automatique ou manuel	C4
Evacuation de productions lourdes à l'onduleuse, à la machine Slotter	C4
Comprimer, déplacer et charger les ballots de déchets	C4
Conduite de la machine à paraffiner	C4



Collage à pattes ou bandes gommées à machines simples ou semi-automatiques	C6
Emballage manuel courant	C7

D. Fabrication de cartonnages	
Création de modèles	HC
Mise en train, conduite et responsabilité de machines combinées pour la découpe et l'impression (autovariables et similaires)	HC
Mise en train, conduite et responsabilité de machines automatiques à coller les boîtes pliantes, à plusieurs postes de collage	HC
Mise en train, conduite et responsabilité de machines autoplatines avec décorticage	HC
Travaux de haute précision aux rogneuses Massicot ou similaires lorsque cette activité est l'occupation principale du travailleur	HC
Confection de formes à découper (confection de tous genres de formes à découper utilisées dans l'entreprise)	HC
Mise en train, conduite et responsabilité de machines automatiques à garnir les boîtes	C1
Mise en train, conduite et responsabilité d'autoplatines simples	C1
Conduite et responsabilité de rogneuses trilatérales	C1
Conduite et responsabilité de machines combinées pour la découpe et l'impression (autovariables et similaires)	C1



--	--



Travaux de mécanique et de réglage de cisailles circulaires, colleuses de boîtes pliantes à un seul poste de collage, machines à garnir du type Stokes & Smith, Jagenberg, Simplon, etc.	C2
Travaux courants aux rogneuses Massicot et similaires	C2
Coupe de fournitures	C2
Confection de boîtes et cartonnages de bureau	C2
Conduite et responsabilité d'autoplatines simples	C2
Conduite et responsabilité de machines refouleuses, encocheuses rotatives, mitrailleuses, pédale à pied ou à moteur, machines à l'emporte-pièce	C3
Aide à la conduite de machines combinées pour la découpe et l'impression (autovariables et similaires)	C3
Décorticage au marteau pneumatique	C4
Travaux de garniture de boîtes de luxe	C4
Service léger de machines refouleuses, encocheuses-rotatives, pédale à pied ou à moteur, mitrailleuses	C6
Travaux de garniture manuelle simple	C6
Travaux de garniture ou entourage à la machine (fabrication courante)	C6
Couture	C6
Service de machines à coller les boîtes pliantes	C6
Service de découpeuses verticales, coins, encoches, coupe-pouce	C6



--	--



Décorticage léger à la main	C7
Evacuation de produits légers à la sortie de machines	C7

E. Fabrication de sacs à grande contenance	
Mise en train, conduite et responsabilité de machines à sacs	C1
Mise en train, conduite et responsabilité de la préimprimeuse flexographique	C1
Conduite (sans mise en train) et surveillance de machines à sacs	C2
Conduite (sans mise en train) et surveillance de la préimprimeuse flexographique	C2
Clicherie (flexographique)	C2
Aide à la conduite de machines à sacs	C3
Aide à la conduite de la préimprimeuse flexographique	C3
Aide à la préparation des cylindres	C3
Alimentation, évacuation y compris vérification partielle des fabrications	C5
Valvage et manchettage	C5
Couture	C5
Récupération et tri des déchets de fabrication	C6



--	--

F. Fabrication de sachets à petite et moyenne contenance et emballages similaires	
Mise en train, conduite et responsabilité de machines imprimant en hélios (imprimeur qualifié)	HC
Premier aide aux machines imprimant en hélios	HC
Réglage, conduite et responsabilité d'extrudeuses de types différents et employant tous types de matières	HC
Travailleur effectuant tous les travaux de clicherie flexographique, c'est-à-dire gravure zinc, imposition, textes, tirage de clichés, collage de clichés	HC
Réglage de machines fonds blocs	C1
Réglage de machines fonds ordinaires à perforation genre roto, fabriquant des sacs-enveloppes avec ou sans fenêtre ou réalisant des travaux de précision à grand rendement	C1
Réglage d'une ou de plusieurs imprimeuses flexographiques à tunnel de séchage travaillant de bobine à bobine ou de bobine à feuille	C1
Réglage, conduite et responsabilité de groupes d'extrudeuses pour production de films ou gaines polyéthylène	C1
Réglage d'une ou de plusieurs imprimeuses flexographiques travaillant de bobine à bobine ou de bobine à feuille	C2
Réglage de machines à sacs fonds croisés et fonds ordinaires avec ou sans soufflet	C2
Réglage d'une paraffineuse ou contre-colleuse avec impression flexo	C2



Réglage d'une paraffineuse ou contre-colleuse	C3



Conduite et responsabilité de machines extrudeuses ou de machines à sacs, sans réglage	C3
Conduite et responsabilité de machines impression feuilles ou bobinettes, sans réglage	C3
Conduite (avec réglage) et responsabilité de machines simples (cornets)	C3
Responsabilité de l'emballage	C3
Aide aux machines	C4
Confection de bobinettes et feuilles sans impression	C4
Surveillance de machines impression feuilles et bobinettes	C4
Préparation de colles avec manutention de plus de 25 kg de poids unitaire	C4
Réception sur machine à haut rendement ou réception sur tous types de machines	C5
Service de machines auxiliaires légères	C6
Préparation de colles avec manutention jusqu'à 25 kg de poids unitaire	C6
Manutention légère, petits emballages et réception simple	C7

G. Ennoblement du papier par paraffinage, bitumage, goudronnage, contrecollage, etc.	
Mise en train, conduite et responsabilité de machines imprimant en hélio (imprimeur qualifié)	HC



--	--



Réglage, conduite et responsabilité de l'extrudeuse pour couchage et laminage	HC
Conduite et responsabilité de la machine à peilicquier	C2
Mise en train, conduite et responsabilité de la machine à paraffiner	C2
Mise en train, conduite et responsabilité de la machine à butimer	C2
Mise en train, conduite et responsabilité de la machine à enduire	C2
Mise en train, conduite et responsabilité de la machine à vernir	C2
Mise en train, conduite et responsabilité de la machine à contrecoller	C2
Mise en train, conduite et responsabilité de la machine à crêper	C2
Conduite et responsabilité de la découpeuse bobineuse avec visionnage d'impression	C2
Conduite et responsabilité de la découpeuse bobineuse	C3
Assistance et manutention aux machines	C3
Aide aux travaux lourds	C4
Surveillance de la découpeuse bobineuse	C5
Surveillance de machines diverses	C6



H. Fabrication et transformation de papiers gommés	
Mise en train, conduite et responsabilité de la machine à gommer	C2
Aide à la machine à gommer	C3
Conduite et responsabilité de la découpeuse bobineuse	C3
Service de la bobineuse des bandes avec marquage à l'aniline ou similaire	C6

I. Fabrication d'articles de ménage, de toilette, d'hygiène	
Réglage, conduite et responsabilité de la machine à papier de toilette Hudson-Charp, Paper Converting ou similaire	C1
Mise en train, conduite et responsabilité de la gaufreuse de nappes de grande largeur (1m20 ou plus)	C2
Mise en train, conduite et responsabilité de machines à serviettes ou à mouchoirs à 3 voies et plus, avec ou sans impression	C2
Mise en train, conduite et responsabilité de la machine à rouleaux-armoires (impression flexographique)	C2
Conduite et responsabilité de la tubeuse pour papier de toilette	C3
Aide pour travaux lourds à la gaufreuse de nappes de grande largeur	C3
Surveillance de la machine à rouleaux-armoires	C4



Emballage et étiquetage léger à la main des papiers de toilette	C5
Service de la machine à serviettes ou à mouchoirs simple	C6
Service de la bobineuse simple des papiers de toilette	C6
Débobinage des rouleaux-armoires par unité	C6
Alimentation et évacuation de l'emballeuse automatique des papiers de toilette	C7
Evacuation à la machine à serviettes ou à mouchoirs à 3 voies et plus	C7

J. Fabrication de papier couché	
Colorier	C1
Marbrer	C1
Régler	C1
Glacer	C2
Glacer à la main	C2
Machine à moirer	C2
Calandrer	C2
Brosser	C2



Trier	C2
Couper	C2
Compter	C2
Emballer en rames	C2
Bobiner machine à colorier	C3
Préparer	C3
Entrepôt	C3

K. Fabrication de cartes à jouer	
Colorier	C1
Enduire avant lissage	C2
Arrondir	C2
Couper (grands et petits ciseaux)	C2
Vérifier en jeux	C2
Emballer	C2
Trier en feuilles	C2



Glacer	C2
Confection de boîtes	C2
Coller	C2
Emballer les cartes	C2
Marger	C3
Séparer	C3
Cuisson de pâtes	C3
Accrocher	C3
Humecter	C3